



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

ProOne mortier-colle et d'armature minéral pour les systèmes ITE/ETICS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ProOne mortier-colle et d'armature minéral pour les systèmes ITE/ETICS
Code du produit	1012536
L'identifiant unique de formulation (UFI)	FN40-4001-K004-MQCX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Mortier colle universel pour panneaux en mousse de polystyrène EPS, XPS et laine minérale
---	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	BMS Building Materials Suisse BR Bauhandel AG Riedmattstrasse 2 CH-8153 Rümlang T +41 31 370 48 48 info@bmsuisse.ch www.pro-one.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

Date de révision	11.10.2024
-------------------------	------------

Version	GHS 1
----------------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3 (Bronches, Poumons), H335
Sensibilisants cutanés, Sous-catégorie 1B, H317

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires (Bronches, Poumons).

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection et protection des yeux.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Ciment Portland, produits chimiques, No.-CAS 65997-15-1, No.-CE 266-043-4

2.3. Autres dangers

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1\%$, évaluée selon REACH Annexe XIII. La poussière provenant du mélange sec peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation répétée de plus grandes quantités de poussière augmente le risque de maladie pulmonaire. Le produit réagit alcalin avec l'humidité. Le produit mélangé avec de l'eau peut causer de graves dommages à la peau et aux yeux en cas de contact prolongé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange de ciment et d'additifs

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Ciment Portland, produits chimiques	25% - 50%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B H317, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335 (Bronches, Poumons)	No.-CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone contaminée à l'air frais. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Éviter l'inhalation de la poussière.
---	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.
---	--------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Pas de précautions spéciales.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e).

**5.2. Dangers particuliers
résultant de la substance ou du
mélange**

Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement spéciaux pour la
protection des intervenants**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières
d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter l'inhalation de la poussière.

Pour les secouristes

Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

**6.2. Précautions pour la
protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage**

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

**6.4. Référence à d'autres
sections**

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour
une manipulation sans danger**

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage
sûr, y compris d'éventuelles
incompatibilités**

Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Ciment Portland, produits chimiques (CAS 65997-15-1)

Switzerland - Occupational

Sensitizer (dust)

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational

5 mg/m³ TWA [MAK] (dust, inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle*Protection respiratoire*

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Demi-masque avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143). Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains

Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Poudre.
Couleur	Gris.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.

Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	11.5 - 12.5 (gesättigte wässrige Suspension)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	pratiquement insoluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.62
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est chimiquement stable.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Le mortier sec est stable tant qu'il est stocké correctement et au sec (section 7). Éviter le contact avec des matériaux incompatibles. Le ciment / liant humide est alcalin et incompatible avec les acides, les sels d'ammonium, l'aluminium et les autres métaux de base. Dans ce cas, l'hydrogène peut être formé. Le mortier sec commercial est partiellement soluble dans l'acide fluorhydrique, formant un gaz corrosif de tétrafluorure de silicium.
10.4. Conditions à éviter	Éviter la formation de poussière.
10.5. Matières incompatibles	Le produit humide est alcalin et réagit avec les acides, les sels d'ammonium et les métaux de base, par ex. aluminium, zinc, laiton. Risque d'explosion avec: métaux alcalins, acide sulfurique concentré, les réactions avec les métaux entraînent la formation d'hydrogène gazeux.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-----------------------	--

Corrosion/irritation cutanée	Ciment a un effet irritant à la peau et les muqueuses. Le ciment sec en contact avec la peau humide ou de la peau en contact avec du ciment humide ou mouillé peut conduire à des diverses réactions irritants et inflammatoires de la peau, par exemple, rougeur et fissures. Un contact prolongé avec une abrasion mécanique peut causer de graves dommages à la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des membranes muqueuses. Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Ce produit contient du quartz respirable sous forme d'impureté, qui est classé comme STOT RE 1 selon les critères du règlement (CE) no. 1272/2008. Une exposition prolongée et/ou massive à des poussières contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose. Cette maladie est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par l'inhalation et le dépôt de poussières minérales.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques. Elimination possible par sédimentation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Peut être évacué sur décharges, si les réglementations locales le permettent. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 10 13 14.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.

IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Prenez note de l'article 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.115). Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 13.
------------------------------------	---

Ciment Portland, produits chimiques (CAS 65997-15-1)

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	Use restricted. See annex 2.16 in the regulation
--	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Le clinker de ciment Portland contenu est conforme à l'Art. 2.7 (b) et l'annexe V, 7 du règlement CE 1907/2006 (REACH), exemptées d'enregistrement.
---	---

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Selon les informations du fabricant.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires (Bronches, Poumons). H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils relatifs à la formation

Les travailleurs doivent être informés de la teneur en silice du produit et doivent être formés à l'utilisation prévue du produit.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.